

## SAINT - GERVASY

### Réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2020

*Le conseil prépare plusieurs grands projets.*

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Frédéric CILLER, Marie-Françoise MARTINEZ, Alain SOULIÉ, Emmanuelle MARTINEZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Téo MONNIGADON, Félix FENELON, Lucie GUILMIN, Bertrand CASTANER.

Absent représenté :

Absente : Mélissa HERNANDEZ.

Le Conseil municipal s'est réuni au Foyer H . GRAVIER, le 8 septembre à 20h 30.

Le Maire donne la parole à monsieur LAUZE de A+Energie pour qu'il explique le projet qu'il propose à la commune, consistant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire pour fournir de l'électricité en autoconsommation.

Le Maire fait part de décisions prises dans le cadre de ses délégations : Location du petit local côté ouest des locaux commerciaux pour un salon d'entretien des ongles et location du local « fleuriste » à une agence immobilière. Désignation d'un avocat pour défendre la commune suite à un recours au Tribunal Administratif contre un arrêté de refus d'un permis de construire.

Le conseil a ensuite adopté différentes délibérations :

Proposition pour la commission des impôts directs : Le Conseil approuve la liste des personnes proposées au Directeur des finances publiques pour constituer une commission de six membres titulaires et six membres suppléants.

Choix d'un aménageur pour un lotissement: Le Conseil municipal a lancé une consultation pour lotir un terrain communal, constitué de plusieurs parcelles. Il a mandaté la Commission d'Urbanisme pour sélectionner le projet le plus intéressant pour la commune. Elle a reçu les aménageurs, pour plus de précisions et explications. Elle vérifiera le moment venu la conformité du permis d'aménager avec les règlements PLU et PPRi et les exigences du cahier des charges.

Le Commission après avoir analysé les 3 projets TERRES DU SUD, HECTARE et NEXITY s'est prononcée pour la société HECTARE, mieux-disante. Le Conseil approuve ce choix.

Projet « cœur de village » demande de subventions : S PAREDES, rappelle et commente le projet d'aménagement déjà ancien destiné à rénover le centre village, revitaliser le centre commercial et leur liaison. Le Conseil l'approuve dans sa globalité pour un coût de 481 577,50€ HT. Il décide de solliciter les aides du Département, de la DETR et de la Région, L'Agglomération ayant déjà répondu favorablement.

Projet « maison médicale » : Le Conseil prend connaissance puis approuve le cahier des charges destiné à choisir un bureau d'étude pour aider la commune à arrêter un site d'implantation, un programme de construction et le mode de financement de l'opération.

Suite à cette étude en concertation avec les praticiens, le projet pourra être envisagé, un architecte choisi ...

Modification n°1 du PLU : Le Maire fait le point sur la modification n°1 du PLU, mise à l'étude par délibération du 21 juin 2019. Il propose que cette modification soit finalisée: en prenant en compte les rectifications à porter à certains articles du règlement, une correction suite à des erreurs de zonage et conservation de l'espace de bon fonctionnement du fossé de Goujac tel qu'existant au PLU approuvé, préférant prendre du temps pour une modification plus adaptée à ce fossé lors de la prochaine modification.

Subventions aux associations : La commission chargées des associations sportives culturelles ou de loisir propose un tableau des subventions à leur octroyer pour les soutenir dans leur rôle d'animation de la commune, très important, moyennant la production des documents concernant leur fonctionnement et leur activité, demandés par la Mairie.